

Infirmier(ère) en Hémodialyse

Description

- Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins, pour un groupe de patients insuffisants rénaux aigus ou chroniques,
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soins, définir et mettre en œuvre le plan de soins individualisé de chaque patient,
- Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé,
- Contribuer à l'éducation thérapeutique et l'accompagnement des patients,
- Assurer des fonctions d'encadrement et de pédagogie auprès des étudiants.

TEMPS DE FORMATION : 8 semaines

Responsabilités

- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Analyser / évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence,
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée et la continuité des soins,
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence,
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures / protocoles / modes opératoires / consignes relatives à son domaine de compétence,
- Conduire un entretien d'aide,
- Conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet personnalisé du patient,
- Elaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence,
- Evaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

Qualifications

Infirmier Diplômé d'Etat

Organisme employeur

CH-Dole

Type de poste

Temps plein

Secteur

Soins

Horaires

Travail en poste de 7h25 ou 11h50
Horaires de 6h30 à 19h00 du lundi au samedi et en soirée les lundis, mercredis et vendredis de 18h00 à 01h30.

Astreinte après 1 an

Date de publication

3 décembre 2024